



Dire pour convaincre

Année scolaire 2023-2024



Organisation générale du concours d'expression orale en collège

Ce concours se déroule en trois phases

A

Dans l'établissement

B

Au niveau départemental

C

Au niveau national



A

Dans l'établissement

Sont concernées : les classes de troisième (et/ou de 4^{ème})
Choix du thème : Il est recommandé d'utiliser le sujet de la phase finale départementale.

Chaque établissement constituera son jury (le Conseil départemental est partenaire du concours, vous êtes donc invités à impliquer les élus de votre canton et à associer un membre du Comité de pilotage si vous le souhaitez) qui pourra s'appuyer sur les critères d'évaluation suivants :

- La bonne gestion du temps
- L'organisation des idées, une progression claire
- Le soin de l'articulation
- La qualité du débit
- L'expression corporelle
- Le respect de la syntaxe
- Un niveau de langage adapté avec maîtrise des termes techniques

L'élève doit s'exprimer **sans notes** (éventuellement un plan succinct, un objet nécessaire à la compréhension du discours est autorisé), pendant **une durée de trois à cinq minutes**. Il ne doit en **aucun cas lire** un texte.

Des responsables AMOPA rencontreront les équipes qui souhaitent s'engager.

Des ressources en provenance de CANOPE seront fournies en retour de l'engagement.

B

Au niveau départemental

Afin de préparer au mieux les élèves pour cette 2^{ème} phase, des membres de l'AMOPA accompagnés d'étudiants de l'université, se déplaceront dans les collèges (sauf avis contraire des établissements) et travailleront en complémentarité avec les équipes, sur place.

Le jury (membres de l'AMOPA et partenaires) interviendra ensuite dans chaque établissement, filmiera les prestations d'élèves avec son propre matériel et procédera au choix des finalistes.

Les critères de passation et d'évaluation retenus sont les mêmes que ceux qui prévalent pour la phase A.

Le calendrier des interventions sera déterminé en fonction des contraintes du collège et communiqué par l'AMOPA.

Le comité de pilotage constitué en grand jury visionnera toutes les vidéos des finalistes et établira le palmarès.

Sujet de la phase finale départementale

Mon engagement citoyen au collège ou en dehors; pour quelles valeurs ?

C

Au niveau national

Une 3ème phase sera peut-être organisée au niveau national, pour les collégiens de 3ème, selon des modalités qui restent encore à définir.

Calendrier

A

- **Avant le mercredi 18 octobre 2023**
 - Retour de la fiche d'engagement des établissements au secrétariat de l'AMOPA17 (fichier au format pdf à secetaire.amopa17@sfr.fr).
- **Avant le vendredi 15 décembre 2023**
 - Suite aux jurys des établissements, (auxquels un membre du comité de pilotage pourra participer sur demande), communication des noms des élèves retenus pour participer à la phase B.

B

- **Du 22 janvier jusqu'au 16 février 2024**
 - Déplacements dans les établissements avec des étudiants de La Rochelle Université pour une aide à la préparation des discours.
- **Du mercredi 13 mars au vendredi 12 avril 2024**
 - Déplacements des jurys - Auditions - Films.
- **Entre le 2 et le 9 mai 2024**
 - Réunion du Grand jury - Etablissement du palmarès.
- **Après le 27 mai 2024** vraisemblablement en juin
 - Proclamation des résultats, remise des prix à La Maison de la Charente-Maritime. De nombreux prix seront décernés aux participants, aux lauréats et aux établissements.

C

- **Début avril 2024** **avant le 12** (sous réserve)
 - Préparation des finalistes volontaires à l'épreuve nationale (accompagnement spécifique à préciser).

Prix

De nombreux prix seront décernés :

- pour l'établissement, les vidéos des élèves finalistes sur clé USB, des abonnements ou collections pour le CDI.
- individuellement, des diplômes, un souvenir pour les participants et des prix plus conséquents pour les finalistes et les lauréats (places pour des spectacles ou des manifestations sportives, livres, bons d'achat, prestations sur clé USB...)



Section de Charente-Maritime de l'association des membres de l'ordre des Palmes Académiques

Siège social départemental : Lycée Jean Dautet 18 rue Delayant 17000 LA ROCHELLE
Pour tout contact : secetaire.amopa17@sfr.fr Site internet : www.amopa17.fr



CONCOURS DIRE POUR CONVAINCRE

Année scolaire 2023-2024



FICHE D'ENGAGEMENT

- Etablissement :

.....
.....

- Classes engagées :

.....
.....
.....
.....
.....

- Nombre total d'élèves participants :

.....
.....

- Personne(s) responsable(s) du projet :

.....
.....
.....
.....
.....

- Remarques éventuelles :

.....
.....
.....

Le chef d'établissement, date, signature.



Autorisation d'enregistrement de l'image / de la voix concours « Dire pour convaincre » AMOPA 17

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre du projet spécifié ci-dessous, étant entendu que les objectifs de ce projet ont été préalablement expliqués aux élèves et à leurs responsables légaux.

1 Désignation du Projet audiovisuel Concours « Dire pour convaincre »

Organisé par l'AMOPA, ce projet consiste à filmer des élèves des classes de 4^e et de 3^e lors d'une prestation orale de 3 à 5 minutes dont le thème retenu est "Mon engagement citoyen au collège ou en dehors; pour quelles valeurs ?". Cette prestation sera ensuite visionnée par un jury expert qui déterminera le palmarès et attribuera les prix. Une remise solennelle aura lieu à la Maison du Département de Charente-Maritime avec visionnage des prestations primées

2 Modes d'exploitation envisagés

Support	Durée	Étendue de la diffusion
<input checked="" type="checkbox"/> En ligne	Année scolaire	<input type="checkbox"/> Internet (monde entier) <input checked="" type="checkbox"/> Extranet <input checked="" type="checkbox"/> Intranet Sur les sites de l'établissement scolaire et de l'AMOPA
<input checked="" type="checkbox"/> DVD ou clef USB		Pour le chef d'établissement de l'élève
<input checked="" type="checkbox"/> Projection collective	Sans limite	<input checked="" type="checkbox"/> Pour un usage collectif dans les classes des élèves enregistrés <input checked="" type="checkbox"/> Autres usages institutionnels à vocation éducative, de formation ou de recherche <input checked="" type="checkbox"/> Usages de communication externe de l'institution
<input checked="" type="checkbox"/> Autre :Cérémonies de remise des prix Maison du département 17 ou Paris		Date : Mai- Juin 2024

3 Consentement de l'élève

On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait ce projet.

On m'a expliqué et j'ai compris qui pourrait voir cet enregistrement.

Et je suis d'accord pour que l'on enregistre, pour ce projet, mon image ma voix.

Nom de l'élève :	Date et signature de l'élève mineur(e) concerné(e) par l'enregistrement :
Prénom :	
Classe :	



4 Autorisation parentale

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,

Vu le Code de la propriété intellectuelle,

Vu le consentement préalablement exprimé par la personne mineure ci-avant,

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la publication de l'image de votre enfant mineur(e) dont l'identité est donnée au paragraphe 3, ci-avant, dans le cadre du projet désigné au paragraphe 1 ci-avant et pour les modes d'exploitation désignés au paragraphe 2.

Cet enregistrement de l'image/la voix de l'enfant mineur(e) que vous représentez sera réalisé sous l'autorité de (nom du producteur ou du bénéficiaire de l'autorisation/statut juridique/adresse) :

Président de la section AMOPA Charente-Maritime (détails en bas de page)

L'enregistrement aura lieu aux dates/moments et lieux indiqués ci-après.

Date(s) d'enregistrement :

Lieu(x) d'enregistrement :

Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée, ou le bénéficiaire de l'enregistrement, s'interdit de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de l'image et/ou de la voix de l'enfant mineur(e) susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou à sa vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Dans le contexte pédagogique défini, l'enregistrement ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Je soussigné(e) (prénom, nom).....

déclare être le (la) représentant(e) légal(e) de l'enfant mineur(e) désigné(e) au paragraphe 3.

Je reconnais être entièrement investi(e) de mes droits civils à son égard. Je reconnais expressément que l'enfant mineur(e) que je représente n'est lié(e) par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus concernant l'enfant mineur(e) que je représente et donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de son image et/ou de sa voix, dans le cadre exclusif du projet exposé et tel qu'il (elle) y a consenti au paragraphe 3

Fait en autant d'originaux que de signataires.

Fait à :	Signature du (de la) représentant(e) légal(e) de l'enfant mineur(e) :
Le (date) :	